

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 22 juin 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/06/01/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

1. Compte communal de l'année 2008 - Examen et décision.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme
BILLIET Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-
Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-
MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN
Philippe, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF
Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux
et M. BURION Michel, Secrétaire communal

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu que le compte général de **2008** se clôture par un **mali courant** de cinquante-trois mille cent quatre-vingt-sept virgule quarante euros (53.187,40 euros), un **boni d'exploitation** de cent vingt mille deux cent soixante-huit virgule soixante-six euros (120.268,66 euros), un **boni exceptionnel** de deux cent trente-deux mille huit cent septante-trois virgule douze euros (232.873,12 euros), un **boni de l'exercice** de trois cent cinquante et un mille cent quarante et un virgule septante-huit euros (351.141,78 euros) et que le **bilan** présente un **actif** et un **passif** de quarante-deux millions trois cent septante-trois mille cinq cent septante-deux virgule cinquante-neuf euros (42.373.572,59 euros) ;

Attendu que le compte budgétaire de 2008 se clôture par un excédent global de recettes s'élevant à la somme de deux cent nonante et un mille deux cent cinquante-cinq virgule septante-quatre (291.255,74) selon le détail ci-dessous :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	17.170.568,47	4.760.657,43	21.931.225,90
- Non-Valeurs	148.706,51	0,00	148.706,51
= Droits constatés net	17.021.861,96	4.760.657,43	21.782.519,39
- Engagements	16.441.676,37	5.049.587,28	21.491.263,65
= Résultat budgétaire de l'exercice	580.185,59	-288.929,85	291.255,74

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD),

DECIDE par quinze voix pour et huit abstentions :

Article 1 – D'examiner, de vérifier et d'accepter les bilan, compte de résultats et annexes du compte général de l'exercice 2008 de la Commune de Morlanwelz.

Article 2 – D'examiner et d'accepter le compte budgétaire de l'exercice 2008 de la Commune de Morlanwelz.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,